



Département de la Mayenne  
Arrondissement de Laval  
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

**N°2024-026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 09 Avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 09 avril à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 04/04/2024

Date d'affichage 04/04/2024

---

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 07

Nombre de votants : 09

Procurations : 02

**Etaient présents** : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

**Etaient absents excusés** :

Madame Alexandra FOUCAULT a donné son pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER  
Monsieur Nicolas GAZENGEL a donné son pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS

**Etaient absentes non excusées** :

Madame Véronique BOISARD, Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20H33.

**Admission en non-valeur**

La Trésorerie a informé la mairie qu'il n'a pu être procédé au recouvrement d'une dette pour un montant de 139,70 €.

Les redevables ayant un montant de reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite, il est ainsi demandé d'effacer la dette pour un montant de 139,70 euros.

Il est à préciser que des crédits nécessaires à cette admission en non-valeur sont inscrits au BP 2024, à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur.

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de passer ces créances en non-valeur.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

**Pour : 9 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 11 avril 2024

Le Maire, Anthony ROULLIER

